

Conditions générales de vente

Conditions générales de vente et de participation aux stages :

§ 1- Les stages sont organisés par l'Automobile Club de l'Ouest (Association loi 1901)

L'Automobile Club de l'Ouest – Siège social : Circuit des 24 Heures – 72019 LE MANS cedex 2 et se déroulent principalement sur les Circuits Maison Blanche et Bugatti au Mans (72). Toutefois, les stages peuvent se dérouler sur d'autres circuits en France en fonction du planning de la Porsche Sport Driving School.

§ 2- La commande

La commande est reconnue comme ferme et définitive lorsque l'Automobile Club de l'Ouest a perçu la totalité des frais d'inscription. La commande peut être faite en contactant le service commercial du Porsche Sport Driving School. Un formulaire d'inscription, dûment complété, devra être joint au règlement. L'Automobile Club de l'Ouest interdit, pour des questions de sécurité, l'entrée dans les circuits des enfants de moins de 12 ans et des animaux de compagnie. Dans le cadre des stages Porsche Sport Driving School, l'Automobile Club de l'Ouest autorise l'entrée de deux accompagnateurs maximum par participants.

§ 3- Prix et règlements :

Tous les prix sont indiqués en Euros T.T.C.

L'Automobile Club de l'Ouest accepte les modes de règlements suivants :

- Par chèque : libellé à l'ordre d'ACO 30 jours avant le début du stage ou de la session sous condition que le chèque soit émis par une banque domiciliée en France et libellé en Euros.
- Par virement bancaire.
- Par carte bancaire : toutes les cartes bancaires françaises sont acceptées ainsi que les cartes Eurocard/Mastercard, Visa internationales et American Express.

Pour toute commande, une copie du permis de conduire et d'une pièce d'identité en cours de validité doivent également être jointe lors du règlement.

Le règlement peut être réalisé en ligne via une zone de paiement sécurisée.

Le client ayant souscrit par le biais du site Internet ou par téléphone bénéficiera du délai de rétractation de 14 jours prévu par la législation à compter de l'acceptation de l'offre de prestations de services.

Toutefois, ce droit de rétractation ne pourra plus être exercé si la mise à disposition des prestations a débuté, avant l'expiration du délai de rétractation prévu par la loi.

§ 4- Sécurité de paiement

La saisie par le client de son numéro de carte bancaire, de la date d'expiration et du cryptogramme à 3 chiffres se fait au sein d'une zone de paiement sécurisée dans laquelle les informations sont cryptées. Ainsi, dans un souci optimal de sécurité, à aucun moment ces données bancaires ne sont accessibles à des tiers.

§ 5- Le report de date / l'annulation

Le report de date : toute demande de report de date doit parvenir au minimum 30 jours avant le début du stage par lettre recommandée avec avis de réception. Passé ce délai, aucun report ne pourra être accepté et aucun frais d'inscription ne sera remboursé.

Dans le cas d'une prestation non datée (bon cadeau), la validité est d'un an à partir de la date d'achat.

L'Automobile Club de l'Ouest se réserve le droit de reporter ou d'annuler les stages. Dans ce cas, les frais d'inscription sont intégralement remboursés aux participants à l'exclusion de toute autre indemnité quelle qu'elle soit.

§ 6- Participation aux stages

Les participants aux stages doivent être âgés de plus de 18 ans et en possession d'un permis de conduire (*) pour véhicules de tourisme en cours de validité.

Pour des raisons de sécurité, en cas d'état ne permettant pas la participation au stage ou à la session (médicaments, alcool...), l'Automobile Club de l'Ouest se réserve le droit d'annuler la participation au stage ou à la session. Dans ce cas, les personnes concernées ne sauraient prétendre au remboursement de la prestation.

§ 7- Les frais d'inscription comprennent

- les cours théoriques et pratiques de conduite sur Porsche.
- l'assurance décrite ci-dessous.
- les déjeuners pris en commun, uniquement pour les stages.

§ 8- Les véhicules

Les véhicules Porsche mis à disposition par l'école sont assurés pour les « dommages aux véhicules » avec franchise jusqu'à 4000 € à la charge du stagiaire en cas de détérioration de la voiture. La responsabilité civile est couverte par l'Automobile Club de l'Ouest en tant qu'organisateur. En cas d'accident avec un véhicule Porsche mis à disposition par l'école, une assurance «individuelle protection accidents» est intégrée pour les participants. Décès : 160 000 € / Invalidité : 160 000 €. Les frais médicaux sont suivant le plafond de sécurité sociale.

Chaque participant prend les cours de conduite à ses risques et périls. Il renonce à tout droit et recours tant à l'encontre de l'Automobile Club de l'Ouest, de Porsche France et son réseau ou de Porsche AG.

§ 9- Participation au stage avec une Porsche personnelle

En cas de participation à un stage avec une Porsche personnelle, le participant s'engage à être titulaire d'une assurance responsabilité civile/tous dommages couvrant le véhicule utilisé et l'ensemble de ses utilisateurs pour tous dommages matériels, immatériels et corporels pouvant être causés aux tiers.

Le propriétaire devra s'assurer qu'il bénéficie d'une assurance pour la conduite de véhicules terrestres à moteur sur circuit fermé et souscrire une assurance spécifique à cet effet s'il n'est pas couvert dans ce cas précis. Le participant devra communiquer une copie de cette assurance aux responsables de la Porsche Sport Driving School.

Le propriétaire certifie que son véhicule est à jour de ses entretiens, que son état de carrosserie et mécanique permettent une activité sur circuit. Aussi, le propriétaire ne pourra engager la responsabilité de l'ACO, de PSDS et ses instructeurs en cas de problème de toute nature survenu lors de cette journée l'empêchant de participer à l'intégralité du stage.

§ 10- Règles de conduite

Pendant toute la durée des stages, les instructeurs ont le droit de donner des instructions aux participants qui s'engagent à les respecter. Toute infraction à cette règle fera l'objet d'un avertissement par l'instructeur responsable du cours. En cas de non observation des règles de la discipline de conduite, la direction des stages est habilitée à exclure immédiatement les participants en infraction, y compris de toute participation ultérieure. Les vitesses maximum seront imposées par les instructeurs durant chaque session et devront être impérativement respectées. Les horaires de piste peuvent être modifiés par la direction de course en fonction des contraintes sportives. Dans ce cas, les personnes concernées ne sauraient prétendre au remboursement de la prestation.

§ 11- Médiation

Conformément à la législation française en vigueur, le participant a la possibilité de recourir à la médiation pour les litiges de consommation liés à un achat effectué auprès de l'ACO. Conformément aux dispositions relatives à la médiation, tout litige de consommation doit être confié préalablement par écrit au Service Client de l'ACO (juridique@lemans.org) avant toute demande de médiation. Si aucune solution amiable n'est trouvée le participant pourra alors saisir MEDICYS via www.medicys.fr

§ 12- Droit applicable, lieu de juridiction

Toute contestation ou difficulté à l'occasion de l'interprétation des présentes conditions de participation sera du ressort exclusif du Tribunal compétent du Mans.

(*) Sur non présentation dudit permis de conduire, l'Automobile Club de l'Ouest se réserve le droit d'annuler la participation du stagiaire. Dans ce cas, les personnes concernées ne sauraient prétendre au remboursement de la prestation.